

CONSEIL CONSULTATIF

PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2022.



CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 35

Présents : 31 puis 32

Pouvoirs : 3 puis 2

Votants : 35

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix huit heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en salle du Conseil - Mairie Protocolaire, sous la présidence de monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Tanguy BRICHE , secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tanguy BRICHE procède à l'appel.

Présents : M. CLAEYS Christophe - M. DEGUINES Dominique - Mme LENOIR Marjorie - M. MEENEBOO René - Mme OUGHAZDI Cindy - M. BOUREY Luc - Mme LEFEBVRE Nathalie - M. MERSSEMAN Olivier - Mme TABIBOU Salmata - M. HAUDIQUET Roland - M. DEBAVELAERE Jean-Luc - Mme VERHAEGHE Laurence - Mme CATOIRE Annick - Mme CABARET Martine - M. CLEMENT Fabien - Mme LAMIRAND Laurence - Mme MAES Nathalie - M. NICOLLE Thomas - Mme DUMARQUEZ Valérie - Mme ANDRIES Camille - Mme MANIER Francine - M. VAMPOUILLE Emmanuel - Madame DEFRANCE Nadine - M. NAVE Adrien - Mme KUZNIEWSKI Anne - M. BRICHE Tanguy - M. COEUIGNART Albert – Mme LEGROS Nathalie - Mme VANDORME Catherine - M. BAYRAKTAR Özkan

Arrivée de Mme VAN DEN BROECKE Sabrina à 18h10.

Pouvoirs :

Mme VARLET Virginie à Mme VANDORME Catherine

Mme VAN DEN BROECKE Sabrina à M. NAVE Adrien jusqu'à 18h10.

M. MASURE Philippe à Mme GOURDEN Marie-Claire

Absente :

Mme DAHMANI Fatiha

PROCÈS-VERBAL RELATIF AU PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous,

Avant de passer à l'ordre du jour de ce conseil, je tenais à revenir sur les événements qui ont marqué notre ville depuis septembre, depuis la rentrée.

Début septembre, nous avons lancé un dispositif de voiturettes électriques dans le cimetière de Saint-Pol-sur-Mer. Unique dans le Dunkerquois, il permet de sécuriser le site, qui était envahi par de trop nombreux véhicules, tout en rendant service aux personnes à mobilité réduite, conduites jusqu'à la tombe de leurs défunts.

Autre nouveauté destinée à rendre notre ville plus agréable, des petits goodies en forme d'os avec, à l'intérieur, des sachets pour ramasser les déjections de nos amis à quatre pattes. Une innovation qui vient prolonger notre action sur la propreté.

Niveau animations, je ne peux que me féliciter du retour sur le devant de la scène de la salle Abel-Lamote. C'est une salle de spectacle et elle doit être utilisée en tant que telle. Ces dernières semaines, elle a accueilli le premier gala de MMA des Hauts-de-France, le génie vocal (originaire de Saint-Pol) Erick Baert, les 40 ans de l'Ensemble vocal mélodies, la semaine bleue de nos seniors, la soirée des sosies et, dimanche dernier, le concert de la Sainte-Cécile de notre Harmonie Batterie Municipale.

Ensuite, félicitations aussi au lycée Guynemer. Le 19 octobre, six de ses élèves se sont rendus à Paris pour recevoir, de la Fondation Colbert Institut de France, le grand prix du jury lors du concours national des chefs d'œuvre de l'enseignement professionnel. Vous l'avez peut-être lu dans la presse, ils ont eu l'audace de reconstituer un musée égyptien. A savoir enfin que ce prix a été remis en présence de Pap N'Diaye, ministre de l'Éducation. Autres saint-polois qui ont fait briller notre ville loin de chez nous : Amélia Demeester, médaille de bronze des championnats du monde de longcasting. Alors, le longcasting c'est du lancer de fil de canne à pêche pour préciser, pour les néophytes. J'avoue que j'en étais un. Benoît Lenière, qui a remporté le marathon de Chantilly, et j'en profite pour adresser mes encouragements à Priscilla Péterlé qui doit boxer à Amiens la semaine prochaine, avant la conquête du titre mondial en 2023.

En termes de dynamisme, n'oublions pas nos commerces avec les ouvertures récentes de DK'drones, de Tata's cook, d'Ô Saint-Polois et encore de Liberty cycles.

Pour terminer ce propos introductif sur une note beaucoup plus joyeuse, j'invite tous les saint-polois à se rendre place Jean-Jaurès, le vendredi 9 décembre, à 18h, pour le lancement des illuminations de Noël.

Je vous souhaite à tous un bon conseil, dans le respect des opinions et des temps de parole de chacun.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 9 SEPTEMBRE 2022.

Monsieur le Maire : Nous allons donc procéder à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil consultatif.

Sauf erreur, aucune demande de correction n'est parvenue au secrétariat général. Aussi, je vous demande d'approuver ce procès-verbal en apposant les signatures sur la feuille qui circule actuellement.

Oui, monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci monsieur le Maire. Il y avait une petite coquille que je n'ai pas transmise au service, parce que, c'est page 5, il manque un "e" au nom de ma collègue Sabrina Van den broecke, il manque un petit "e", ce n'est rien de significatif donc je n'ai pas écrit au service pour la faire rectifier. Je voulais surtout, monsieur le Maire, revenir sur la page 6, concernant les courriers que nous vous adressons. Vous m'avez répondu, à ce moment là que, il y avait un délai légal pour répondre de deux mois. Je voulais quand même juste préciser que je vous ai interpellé le 7 juin 2021, à deux reprises concernant le problème de stationnement rue Roger Salengro et école Kergomard. Des problèmes qui persistent notamment pour la rue Roger Salengro. Savoir si des solutions ont été évoquées et peut-être envisagées ? Le 2 mai 2022, je vous ai également interpellé par courrier concernant le quartier Saint-Gobain. Je n'avais pas eu de réponse mais aujourd'hui, des réponses ont été apportées sur le terrain. Le 8 août 2022, je vous ai interpellé concernant la rue Jean-Baptiste Trystram, je n'ai également pas eu de retour sur cette problématique là. Le 11 août 2022, je vous ai interpellé concernant les jardins familiaux, et les problématiques zone du Tornegat, avec les vols et les dégradations. Je n'ai pas eu de retour. Les délais de deux mois sont très largement dépassés, c'est pour cela que je me permets de vous faire cette petite interpellation. Est-ce qu'il y aura un retour ? ou est-ce que non ?

Monsieur le Maire : Évidemment monsieur Nave, il y aura un retour. Maintenant, ça a sans doute bloqué au niveau des services pour la réponse écrite, en effet. Mais, comme vous l'avez très justement dit, et je vous en remercie, lorsque je suis interpellé il y a de l'action effectivement derrière sur le terrain.

Monsieur Coeuignart ?

Monsieur COEUGNART : Juste une petite intervention. Juste pour rappeler l'obligation de nous adresser à temps les invitations aux commissions diverses. Celle pour la commission éducation emploi insertion n'a pas été adressée aux bonnes personnes de notre groupe et adressée le vendredi pour la commission du lundi. Également un remerciement pour toutes les invitations que nous recevons aux manifestations festives. Mais ces manifestations, nous n'avons pas forcément besoin d'invitation pour nous y rendre, nous pouvons également le faire en tant que citoyen, au même titre que les habitants de notre ville. Par contre, nous voudrions pouvoir répondre présents à chaque occasion de la démocratie ou de réflexion d'intérêt pour notre commune. Juste un exemple, le mardi 18 octobre, vous avez réuni le CME. Des élus de la majorité étaient présents, la presse était présente, par contre nous, les élus de l'opposition, l'avons appris par les réseaux sociaux, ou par la presse. Merci.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Coeuignart, on précise juste derrière que la convocation est partie le jeudi et donc ça respecte les délais légaux pour la commission. Et pour le second point, l'invitation a dû être envoyée. Mais, comme vous le disiez justement, comme tous les citoyens, vous pouviez venir effectivement au CME. Voilà.

Y a t-il d'autres interventions ?

Est-ce que la feuille circule correctement déjà ? La feuille est là ?

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L' AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES (EXERCICE 2022)

Monsieur le Maire : Délibération n°1, je passe la parole à Dominique Deguines.

Monsieur DEGUINES : Bonsoir à tous.

Comme vous le savez, nous sommes amenés en cours d'exercice, à modifier nos prévisions en adoptant des décisions modificatives. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de venir augmenter le budget ressources humaines de 250 000€ pour faire face à l'augmentation, décidée par le gouvernement, du point d'indice servant de base de calcul à la rémunération de nos agents.

Pour cela, je vous propose d'adopter ces décisions modificatives.
Avez-vous des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/31

Objet : AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES (exercice 2022)

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise la modification des prévisions inscrites au budget primitif, en adoptant des décisions modificatives ;

Vu la délibération n°60/2021 du 6 décembre 2021 adoptant le budget spécial de l'exercice 2022 ;

Considérant les transferts comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
60628 020	- 162 500	
6574 020	- 87 500	
748721 020		- 250 000

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

- D'autoriser les décisions modificatives.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44306A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIEUX Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VAN DEN BROECKE à Mme NAVE, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur le Maire : Délibération n° 2, relative au débat d'orientations budgétaires 2023, je laisse la parole à Dominique Deguines.

Monsieur DEGUINES : La note de cadrage budgétaire élaborée pour les trois communes associées tend à définir notre budget de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement devront stagner au niveau actuel (hors dépenses d'énergies estimées à minima à 500 000 €). Le budget de fonctionnement de notre commune est donc cadré à 10 845 700 € ;
- Les dépenses RH seront de l'ordre de 16 680 000 €, compte tenu du régime indemnitaire, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de l'augmentation du point d'indice (520 000 € par an) ;
- Le budget d'investissement restera stable, à hauteur de 4 millions d'euros.

En 2023, l'équipe municipale souhaite poursuivre la mise en œuvre de son plan d'actions. Aussi, les projets de l'année s'articuleront autour des axes suivants, une ville propre et agréable à vivre, une ville tournée vers l'avenir et une ville qui participe à la transition écologique.

Concernant le 1er axe : Une ville propre et agréable à vivre.

Tout d'abord le plan PEP'S comme fil conducteur avec :

- La poursuite des opérations coup de poing plébiscitées par la population ;
- Le renforcement des campagnes d'information et de prévention ;
- La mise à disposition, pour chaque saint-polois, de moyens permettant de respecter leur environnement proche (exemple : ogives, cendriers de poche...) ;
- Une alliance de la pédagogie et de la répression ;
- Une veille technique entraînant l'acquisition de nouveaux équipements tels que les vélos cargos.

Pour bien vivre dans son environnement, il faut se sentir en sécurité. Ainsi la commune souhaite :

- Maintenir l'effectif de la police municipale qui est passé de 17 à 20 agents cette année ;
- Continuer à les équiper de manière optimale ;
- Développer le nombre de caméras de vidéo-protection, déjà passé de 66 à 76 appareils ;
- Installer des radars pédagogiques destinés à lutter contre la délinquance routière ;
- Accentuer le dispositif « voisins bienveillants ».

Enfin, pour bien vivre dans son environnement, il faut également pouvoir se divertir. Ainsi, nous souhaitons proposer un programme culturel et festif attrayant :

- Exploiter la salle Abel Lamotte comme il se doit en tant que lieu de culture ;
- Diversifier l'offre de la médiathèque ;
- Multiplier les initiatives telles que la boîte à livres ;
- Innover lors des évènements.

Concernant le deuxième axe : une ville tournée vers l'avenir...

Notre ville est riche de sa jeunesse et pour en prendre soin :

- Nous maintiendrons le programme de réussite éducative ;
- Nous poursuivrons les investissements dans les écoles ;
- Nous développerons les initiatives telles que petits déjeuners équilibrés et ;
- Nous renforcerons et multiplierons les partenariats.

Au-delà des Hommes, l'urbain est à considérer dans sa globalité si l'on souhaite changer durablement l'image de notre ville. Ainsi, le plan NPNRU va visuellement prendre forme avec la démolition des premiers grands ensembles et le démarrage des travaux sur les espaces publics.

Par ailleurs, l'urbain contribuera également à la dynamisation commerciale. Ainsi, l'idée est de créer un véritable centre-ville avec l'implantation, en son cœur, du bureau du commerce et de l'artisanat. Enfin, la préparation des saint-polois aux emplois de demain est primordiale. En effet, grâce à la réindustrialisation de l'agglomération, de nombreux postes seront prochainement à pourvoir. Pour préparer au mieux les habitants, la ville accueillera un nouveau centre de formation, spécialisé dans la formation pour adultes.

Concernant le troisième et dernier axe : Une ville qui participe à la transition écologique. Le contexte écologique et économique pousse la ville de Saint-Pol-sur-Mer à entamer une démarche active au travers de la rénovation énergétique des bâtiments publics et du verdissement de la commune.

Ainsi les actions majeures proposées sont :

- Une stratégie de rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Le passage en LED de l'ensemble du système d'éclairage public ;
- La végétalisation de la ville ;
- La végétalisation d'une à deux cours d'écoles et enfin ;
- La revalorisation du parc Prigent.

J'ai résumé en quelques mots le document que vous avez tous reçu sur les orientations budgétaires de l'année 2023.

Avez-vous des remarques ?
Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci monsieur le Maire. Chers collègues, permettez-moi d'adresser nos remerciements à l'ensemble des services, qui travaillent d'arrache-pied, que ce soit sur le terrain ou pour ce Conseil municipal. On sait, et notamment pour l'élaboration de ce ROB, on sait les difficultés que cela peut engendrer. Donc, nous souhaitons ici les remercier.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit une nouvelle fois dans un climat d'incertitudes, autant pour les collectivités que pour nos administrés. Pour notre commune d'abord, puisque l'Etat va une nouvelle fois réduire ses contributions aux collectivités, une baisse de dotation de la part d'un Etat dépensier et mauvais gestionnaire qui fait payer, en partie, ces manquements aux communes. Notre commune va être relativement épargnée. L'association de communes va permettre le maintien des dépenses de fonctionnement, hors dépenses d'énergie et d'investissement à un niveau stable. Pas forcément de quoi s'en réjouir, notamment pour les investissements, mais j'y reviendrai. Et encore, faut-il que ce partenariat se fasse intelligemment, pas certain que ce soit toujours le cas.

Nous avons, comme vous, été surpris de la méthode qui consiste à envoyer un courrier à la presse en même temps qu'à la personne concernée. L'occasion pour nous de vous rappeler que malgré les différences qui nous animent, nous serons toujours des alliés de circonstance pour que notre commune ne soit pas piétinée par le grand Dunkerque.

Incertitudes également pour nos concitoyens. La baisse du bouclier tarifaire et la ristourne gouvernementale sur le carburant interviennent à un moment critique pour les français, laissés seuls au pied du mur de l'inflation. Pour des centaines de saint-polois, faire son plein devient une angoisse de la vie quotidienne. Le retour aujourd'hui, avec la fin de la ristourne, le montre encore. Face à l'explosion des factures des énergies, nous avons le devoir de les protéger. Notre commune devra s'inscrire autant que possible dans les dispositifs existants pour la rénovation énergétique et l'isolation thermique des logements. Nous devons être capables d'accompagner les propriétaires qui en feront la demande. L'enveloppe des investissements devra permettre à notre collectivité d'entamer le virage de la bonne gestion des énergies. Nous regrettons ne pas avoir été entendus sur ce sujet. Ce n'est pas faute, depuis 2017, d'intervenir dans ce Conseil municipal pour demander une meilleure gestion énergétique de notre commune. Aucun groupe de travail n'a d'ailleurs été créé pour ce sujet.

Transition idéale, pour rebondir sur les propos introductifs de ce ROB, où il est question de démocratie participative et de critiques constructives. Nous souscrivons à ce dessein mais encore faut-il qu'il y ait la même envie dans l'ensemble des groupes. La démocratie participative ne s'arrête pas à la création d'une structure. C'est aussi entendre et écouter les groupes minoritaires élus au suffrage populaire. C'est écouter sa population et son personnel municipal. Des points qui nous semblent être à améliorer.

Concernant le budget ressources humaines, lui aussi s'inscrit dans des prévisions incertaines puisqu'il a été évoqué une possible fusion des services finances et ressources humaines, avec la Communauté urbaine de Dunkerque. Nous avons compris que vous n'étiez pas fermé à cette proposition mais que vous attendiez de connaître les conditions. Faut-il encore accentuer la perte d'autonomie de notre commune et la maîtrise de ce service essentiel au fonctionnement d'une collectivité ? Outre l'augmentation du point d'indice, il n'est pas évoqué une possible augmentation de l'IAT, pour le service de la police municipale, comme cela a été promis ? Est-ce que cela veut dire qu'il n'y en aura pas ?

Concernant l'investissement, l'enveloppe reste stable, à 4 millions d'euros. Nous vous l'avons déjà dit, pour nous c'est trop peu. Pour réduire notre consommation d'énergie, il faut rénover nos bâtiments et cela nécessite des investissements. Alors, comment comptez-vous faire, alors que nos écoles doivent encore être modernisées, que nos équipements sportifs doivent se renouveler, que nos agents municipaux ont besoin de matériaux neufs pour assurer leurs missions, que les parcs de jeux pour enfants sont toujours dégradés, et que la protection de nos concitoyens est un sujet essentiel.

Sur les équipements sportifs, plusieurs clubs attendent d'ailleurs des réponses. Que ce soit l'amicale pongiste qui s'entraîne et joue dans des compétitions dans une salle dégradée, ou encore le foot et le rugby qui se partagent un même espace à Romain Rolland. Mats d'éclairages avec leds, nouveaux vestiaires, zone d'entraînement synthétique pour ne pas abîmer les terrains ou encore l'étoile gymnique qui doit annuler ses entraînements car pas de chauffage dans la salle de sport.

Voyez, beaucoup de projets, beaucoup de problèmes, beaucoup de sujets pour une enveloppe investissement réduite. Pour ne pas être trop long, je ne vais pas revenir sur les échanges que nous avons eu en commission sur la dynamisation commerciale. C'est un sujet important qui nécessite plus qu'un débat d'orientations budgétaires pour en parler. En revanche, nous nous demandons si c'est opportun d'installer un bureau de commerce au niveau de l'ancienne perception. Cela va entraîner des coûts de rénovation et de chauffage supplémentaires. A l'heure de la sobriété énergétique, il serait certainement préférable d'installer ce bureau avec un autre service municipal.

Enfin, pour finir sur une touche verte, nous vous disons oui à la végétalisation des cours d'écoles. Nous pouvons même aller plus loin avec l'idée d'«une naissance – un arbre» dans l'ensemble de la commune. Je n'ai pas voulu faire trop long. Je pense que je l'ai quand même été mais, il y a des questions qui méritent d'être posées, dans un contexte incertain, et ce ROB est copieux. Il faudra, à mon avis, bien plus, peut-être d'autres commissions de travail, pour évoquer l'ensemble de ces sujets. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Nave. Monsieur Bayraktar, je réponds et je vous passe la parole tout de suite après.

Alors, je suis flatté Monsieur Nave, parce que je vais vous faire une confidence, le ROB je l'ai écrit de A à Z. Donc quand vous remerciez les services, vous me remerciez par conséquent. Je suis flatté et je vous remercie à mon tour. Alors, j'ai retenu quand même des points positifs. Notre commune est épargnée, ce sont vos termes, et effectivement, moi je me félicite d'avoir conservé notre budget de fonctionnement, notre budget d'investissement et notre budget RH. Vous nous parlez de rénovation énergétique, mais justement c'est exactement le virage que je vous propose au sein de ce ROB. C'est exactement ce qui est écrit, noir sur blanc, dans sa troisième partie. Donc jusque-là, nous sommes à nouveau d'accord, c'est très bien.

Vous parlez d'accompagner les propriétaires, par rapport aux passoires thermiques. Sauf erreur de ma part, il existe déjà un accompagnement auprès de la CUD. C'est donc déjà pris en charge, peut-être pas suffisamment ça c'est un autre débat, mais des systèmes existent.

Là où j'ai un peu plus de mal à vous entendre, c'est lorsque vous parlez de nos équipements municipaux vieillissants. Mon dieu. Allez à la Ferme Marchand, et regardez les équipements sportifs qui sont mis à disposition de nos associations. Allez à Romain Roland et regardez les travaux que nous avons engagés et que nous avons effectués au sein du stade Guy Nowé. Vous me parlez de la cohabitation entre le club de foot et le club de rugby, mais moi je trouve cela très bien qu'ils soient capables de trouver un terrain d'entente et de pouvoir partager un terrain. Sachez qu'une étude est menée effectivement pour la plaine qui est derrière, le terrain rouge, pour savoir ce qu'on pourra en faire.

L'amicale pongiste. Est-ce qu'en défenseur de la bonne gestion des deniers publics, vous m'autoriseriez demain à investir et à faire des travaux à l'amicale pongiste tout en sachant que dans le cadre du NPNRU, cette salle va être détruite ?

Une petite approximation aussi que j'ai relevée mais bon, ça n'a pas une grande incidence. Malgré tout, il faut l'indiquer, vous me parlez des dépenses de chauffage et donc par conséquent il nous faudrait d'avantage d'investissements. Le chauffage, c'est du fonctionnement donc, non, c'est une approximation. Ce n'est pas très grave, mais malgré tout il fallait l'indiquer. Et enfin, dernier point également sur lequel je vous rejoins, c'est que cette maison du commerce, qui verra vie au sein du cœur de ville, n'a pas vocation à n'être que la maison du commerce, puisqu'on va également y mettre la maison des associations. Voilà monsieur Nave.

Monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire. Donc, si vous voulez on va faire une intervention à deux voix. Dans un premier temps je prends la parole et ma collègue Madame Legros continuera pour le second.

Ce rapport d'orientations budgétaires est fourni. Il y a de la forme et aussi du fond. Ça change des deux petites pages que nous avions droit en 2020.

2021, les deux pages avaient été développées. On était venu y ajouter de la forme pour en faire treize pages mais il n'y avait aucune ambition, dans le fond. Cette année, nous avons droit à dix-sept pages, c'est déjà mieux, mais néanmoins perfectible. On peut toujours faire mieux. On peut toujours critiquer. Mais, force est de constater que nous sommes agréablement surpris. Enfin, on nous parle de projets futurs et non de projets déjà réalisés. Nous devons cependant être attentifs à l'articulation de ce ROB dans le budget. Nous avons eu droit en commission à un vrai débat autour de ce rapport. Il y a eu un aveu, fait lors de la commission et il est d'importance, la ville va enfin aller chercher systématiquement toutes les subventions possibles, département, région, Etat.... On ne peut que s'en réjouir mais il faudra que les essais soient transformés et couronnés de succès.

Je ne vais pas rappeler les chiffres, on a un cadrage budgétaire identique ou presque identique. Monsieur le Maire, vous vous dites satisfait du maintien de ces 4 millions d'euros en investissement car, dans d'autres villes de même strates, les investissements seraient en diminution. Est-ce en lien avec l'association de communes, qui ma foi, n'est peut-être pas si mauvaise que cela, en ces temps de crise. A cela, il ne faut pas oublier, bien sûr, les deux rallonges budgétaires 2022 : 250 000€ en septembre et 250 000€ aujourd'hui en RH. On voit de plus en plus de communes en difficultés face à la hausse des prix de matières premières, et plus particulièrement face à l'augmentation du prix de l'énergie. Aussi, nous aimerions connaître l'état des finances de la ville. Quels sont les postes les plus touchés ? Quels sont les investissements qui n'ont pu être réalisés ?

Sur la rubrique ressources humaines, cinq agents sont signalés comme ayant fait part de départs en retraite. Quels sont les catégories concernées ? Quels seront les postes qui ne seront pas remplacés ? On constate une baisse des effectifs, trois cent cinquante et un agents contre trois cent soixante-cinq. Plus cinq agents en catégorie B, c'est très bien. Quels sont les postes occupés par les contractuels en emploi permanent ? Où sont les jeunes apprentis que la ville a recrutés ? Enfin, la maîtrise de la masse salariale devient un enjeu majeur.

Les projets 2023 : Retour du PEP'S après une année d'absence dans le ROB, arrivée de la verbalisation, avez-vous déjà quelques éléments à nous communiquer sur le sujet ? Des statistiques ? Déploiement de la vidéo protection, dix caméras supplémentaires. A-t-on, par exemple, pu se servir de ce service de vidéo surveillance pour engager des poursuites contre les auteurs des dégradations commises sur les arrêts de bus, en face de la mairie, la veille du onze novembre dernier ?

Concernant notre police municipale, nous vous avons interpellé l'année dernière sur le sujet de la police, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, comme cela se fait à Dunkerque. Vous nous aviez répondu, pour la police vingt-quatre vingt-quatre, laissez-moi le temps, il y aura des annonces. Un an plus tard, toujours pas d'annonce. Mais elle nous aurait peut-être échappée ?

En attendant, depuis près d'un mois les policiers municipaux débrayent une heure devant la mairie. Nous avons appris par la presse, qui rapporte les dires des agents policiers, que non seulement vous, monsieur le Maire, mais également monsieur le directeur général des services, aviez promis un IAT de 150€ brut en contre partie du samedi travaillé. Mais dans le même article, monsieur le directeur général des services vient contre dire tout cela, en déclarant qu'aucune promesse n'a été faite. Pouvez-vous nous apporter des clarifications à ce sujet ?

Je vais terminer donc, si vous voulez répondre, et après ma collègue continuera pour la deuxième partie.

Madame LEGROS : Merci Ozkän.

Oui, donc je me permets d'intervenir sur le complément en fait au niveau du ROB, sur les différentes rubriques qui sont présentées.

Concernant la culture, bravo en effet, utilisons les espaces culturels et les salles qui sont à notre disposition à Saint-Pol-sur-Mer pour y programmer des spectacles de qualité pour tous et valoriser aussi les savoir-faire et les talents saint-polois qui ne manquent pas. Déploiement de boîtes à livres, quelle belle idée aussi, symbole de solidarité. Juste une petite suggestion, ne pourrait-on pas participer à cette solidarité en déployant les livres déclassés de la médiathèque au lieu de les vendre lors des brocantes et alimenter ainsi ces boîtes à livres solidaires ? c'est juste une suggestion.

Concernant le renouvellement urbain, il est indiqué, notamment place Carnot, de démolir le clocher, de réaménager, de végétaliser la place. On ne peut que s'en réjouir aussi. Ce serait bien aussi si tout cela était fait avec l'ensemble des acteurs concernés sur cet espace : les habitants, les membres des équipes éducatives de l'école, les parents, les élus. Et comme il s'agit de l'espace où se trouvent les restos du cœur, ou seront-ils transférés ?

Concernant la dynamisation commerciale, on retrouve ici la notion de cœur de ville avec un bureau du commerce et de l'artisanat qui sera installé au beffroi. Là où devait être installée la maison des associations et vous venez de dire, monsieur le Maire, que la maison des associations y serait également. Un cœur de ville, notion intéressante, avez-vous fait appel à l'agence d'urbanisme qui pourrait certainement aider la commune à réfléchir sur la mise en place de ce cœur de ville et sur la façon de l'anticiper et de l'organiser bien entendu ? Ça ne se décrète pas un cœur de ville, ça s'organise.

Vous faites mention d'un fond pour habiller les vitrines des commerces. Savez-vous déjà nous dire, quelles seraient éventuellement les modalités de financement de ces fonds ?

Ou peut-être est-il prévu d'aller chercher des financements ailleurs justement pour pouvoir l'alimenter puisqu'on l'a évoqué tout à l'heure ?

Concernant la rubrique emploi, il est indiqué qu'un organisme de formation vient s'installer à Saint-Pol-sur-Mer, ce qui en soit, est fort bien. Mais, la formation ne suffira pas pour faire face au défi justement de l'emploi disponible suite à la redynamisation de l'industrie sur notre territoire.

Aussi, comment allons-nous pratiquer nous, à Saint-Pol-sur-Mer, pour répondre à ce défi ? Certes, il y a la mission emploi insertion implantée à Saint Pol mais, à elle seule, la mission ne peut pas répondre à tout. Des dispositifs performants existent sur le territoire dunkerquois et ont largement fait leurs preuves. Entreprendre Ensemble, pour ne reprendre que celui-là, peut être l'outil et les compétences qui peuvent intervenir en appui de la mission insertion. Il est nécessaire de passer d'une logique de guichet à un accompagnement personnalisé repris sous l'appellation de « parcours de réussite ». Il faut entendre là-dessus le parcours de réussite pour tous comme cela se pratique à Dunkerque.

Concernant la transition énergétique, comme dans beaucoup de communes, les bâtiments publics les plus anciens sont énergivores. Il est indiqué dans le ROB qu'un rapport d'analyse de consommation est prévu et que ce serait suivi d'un dialogue énergétique. Tout ce processus va prendre un temps certain.

Aussi, ne pourrait-on se reposer sur l'exemple de notre commune associée qui lorsque cela est possible, installe des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et qui permet d'atteindre l'auto suffisance ? Faire appel aux savoir-faire des services techniques de la ville de Dunkerque qui, comme l'a suggéré le maire de Dunkerque lors du dernier Conseil municipal, est à disposition de la commune de Saint-Pol-sur-Mer pour travailler sur ce champ. Ne pourrions-nous pas profiter de ces avantages, que nous permet l'association de communes pour faire des économies et dégager ainsi des budgets qui pourraient nous servir à autre chose ?

On parle de virage vert, en quoi exactement va consister la revalorisation du parc prigent ? Est-ce qu'il y a déjà des choses qui sont prévues ? Un plan ou des choses qui ont pu être négociées par ailleurs ? Végétalisation d'une école, et d'une cours d'école et par quelle école allons-nous commencer ? Est-ce qu'il y a déjà un plan aussi déployé sur les écoles de notre territoire ?

La gestion des déchets est certes une compétence de la Communauté Urbaine. Néanmoins, lors du dernier Conseil communautaire, le président Vergriete a proposé, aux maires de l'agglomération qui en feraient la demande, la mise en place possible de composteurs de quartier qui pourraient permettre aux habitants qui n'ont pas la possibilité d'obtenir leur propre composteur, de pouvoir tout de même contribuer et éliminer les bio-déchets. Saint-Pol-sur-Mer s'est-elle inscrite dans le cadre de cette proposition forte intéressante ?

Je repasse la parole à mon collègue, Ozkän pour conclure.

Monsieur BAYRAKTAR : Donc, il y a deux ans, nous avons le futur centre technique que voulait mettre en place monsieur Jean-Pierre Clicq. L'année dernière, on a vu apparaître une ressourcerie, donc cette année on nous parle de bureau du commerce et de l'artisanat, de la création d'un cœur de ville. Est-ce du rêve ou allons-nous réellement voir la traduction de ce ROB en budget ? On a un ROB ambitieux, très ambitieux. Maintenant il faut savoir gérer les priorités et ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : J'en conclus que vous avez beaucoup de questions sur ce ROB (*rires*).

Madame LEGROS : Des remarques !

Monsieur le Maire : Très bien, alors je vais me permettre de répondre à certaines d'entre elles, sans doute pas dans l'intégralité. Monsieur Bayraktar vous m'excuserez, j'ai oublié de prendre des notes au démarrage. Ceci étant, je reste disponible pour répondre à ce que vous souhaitez.

Vous me parliez notamment de la vidéo surveillance, la vidéo protection, pour savoir si ça avait permis de résoudre les abris bus qui étaient cassés. Sur ce volet-là, très franchement et très concrètement, ça ne m'est pas encore remonté. Ceci étant, je peux vous dire que ça a une véritable incidence, notamment rue Etienne Dolet, au square Arnaud Beltrame, voilà, où on a effectivement résolu un certain nombre de cas grâce à ces caméras.

Concernant le dossier, alors je vais l'appeler comme ça, même si ça fait partie des questions orales que vous me posiez à la fin, le dossier police. Ce dossier police, vous l'avez lu dans la presse, c'est de l'interne et aujourd'hui nous discutons avec les syndicats. Voilà. J'en reçois un second vendredi, donc je m'abstiens de tout commentaire et vous tiendrai informé au moment opportun.

Concernant le NPNRU Carnot-Dolet, vous disiez : « Où en est-on par rapport à la concertation ? ». Nous avons mené une première salve de concertation effectivement qui s'est arrêtée pour la raison suivante, c'est qu'effectivement, aujourd'hui on travaille avec la CUD pour savoir où nous allons reloger les restos du cœur. Voilà. Et, il est évident qu'on ne laissera pas les restos du cœur, sans une solution bis de relogement et donc c'est la raison pour laquelle le projet, et le dossier en tout cas, est en standby. On travaille étroitement, et je reçois prochainement Emmanuel Bouclon début décembre, sur ce sujet.

Vous me parliez d'un cœur de ville qui effectivement, ne se décrète pas et il y a un travail en amont qui doit être fait, évidemment. Vous me parliez de l'AGUR, évidemment ils m'ont rendu un rapport, et on est même allé plus loin, parce que dans le cadre... pour ceux qui étaient à la commission finances je leur avais annoncé... dans le cadre du NPNRU, on a bénéficié de la prise en charge de l'intervention du cabinet Lestoux et associés, spécialiste de stratégie commerciale qui est venu nous rendre son rapport. Voilà. Et je vous l'enverrai d'ailleurs, à qui le souhaite au sein de cette assemblée évidemment.

Sur l'emploi, vous l'avez nommé, effectivement, le service emploi insertion a tout son rôle à jouer et on s'appuie également sur Entreprendre Ensemble qui est d'ailleurs venu faire un forum auxquels nous étions tous présents. On va même un peu plus loin, parce qu'aujourd'hui, on a réussi notamment avec cet organisme de formation qui va intervenir, on a réussi à les faire travailler de concert avec les bailleurs sociaux. Ils utilisent une partie de l'exonération TFPB pour payer des formations à leurs locataires.

Sur le volet des panneaux photovoltaïques relatifs au verdissement, c'est prévu et j'ai même reçu le technicien, Stéphane Panier qui est venu me présenter un certain nombre de choses mises en place par ailleurs. Est-ce que ça partira sur du panneau photovoltaïque où de la géothermie ? c'est un autre débat mais oui, c'est prévu et on s'appuie sur les compétences existantes.

La revalorisation du parc Prigent, même principe, l'AGUR a été missionnée et nous a rendu une copie. Enfin les composteurs de quartier, sauf erreur de ma part, Saint-Pol-sur-Mer a été mis et englobé dans le grand Dunkerque. Donc oui, nous bénéficions du système.

Madame LEGROS : Parfait !

Monsieur le Maire : Je retiendrai et conclurai là-dessus, qu'effectivement le DOB a évolué au fil des ans. Il est ambitieux mais il est à la hauteur de l'ambition qu'on doit avoir pour Saint-Pol-sur-Mer, très clairement.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Merci monsieur le Maire. Je me permets de reprendre la parole pour quelques précisions. J'ai été sage dans mon intervention pour justement ne pas faire éterniser les débats. Vous dire qu'effectivement, on aurait pu parler des équipements qui sont de bonne qualité. Mais le débat d'orientations budgétaires justement c'est les recettes, les dépenses que nous devons envisager pour l'avenir et donc nous n'allons pas parler des équipements, comme cette mairie qui est propre, comme la ferme marchand qui est de bonne qualité puisqu'il n'y aura pas d'investissement à venir là sur ce débat d'orientations budgétaires. On a mis l'orientation sur les bâtiments municipaux qui rencontrent des problèmes et c'est pour cela que j'ai insisté sur ceux-ci. J'aurai pu évoquer le pôle administratif et sa salle de sport où il y a, effectivement, un couloir très dégradé mais pour lequel il me semble que les assurances sont en cours et ont été saisies.

Vous m'avez répondu « approximation sur les énergies », pas du tout. En fait, ce que je veux dire c'est que la première énergie, c'est celle qu'on ne dépense pas. A travers nos bâtiments, il va falloir les isoler, les réparer justement pour éviter ses passoires thermiques, faire des investissements, et donc tout cela, forcément il va falloir le prendre en compte dans le débat d'orientations budgétaires et c'est en cela que je vous ai dit les quatre millions d'investissement pour répondre puisque l'énergie est vraiment un sujet majeur des années à venir.

J'ai lu dans la presse que la ville de Coudekerque-Branche se retrouvait en difficulté financière parce que sa facture énergétique a doublé. On va, à mon avis, toutes les communes de France vont suivre cette courbe-là. Malheureusement pour nous, avec les impacts que ça aura sur l'ensemble des finances communales et c'est en cela qu'on voulait vraiment insister.

Se réjouir ici que tous les groupes parlent de panneaux photovoltaïques, on en avait parlé quand la ville de Dunkerque avait mis en place ce dispositif parce qu'il nous semblait, déjà à l'époque, important d'utiliser ce système puisqu'on a énormément de bâtiments publics qui ont des superficies en terme de toiture ou même d'espaces fonciers qui permettent d'accueillir ces panneaux photovoltaïques et donc qui permettent d'économiser peut-être dans l'avenir de l'énergie. Voilà ces quelques précisions, je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Nave. J'apporte à nouveau une autre précision très rapide. Quatre millions, évidemment, on ne fera pas l'intégralité des bâtiments en une année. C'est une évidence, on est bien d'accord. Il y a un PPI qui a été mis en place, avec ce que j'expliquais en commission finances, avec des DPE qui vont être faits au sein de chaque bâtiment municipal. Il y aura une stratégie de rénovation énergétique avec toutes les aides qu'on pourra aller chercher. Voilà. Il convient je pense de voter sur le fait que nous ayons fait le DOB, tout simplement.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Evidemment, nous sommes d'accord.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du mercredi 16 novembre 2022**

Délibération : N° 2022/32

Objet : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant au commune de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget ;

Considérant que les membres du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ont reçu le document reprenant les différentes orientations budgétaires proposées par l'exécutif, en annexe de leur convocation.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE:

- de la présentation du rapport pour l'exercice 2023 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44304A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKESabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CAF DANS LE CADRE DE L'ACTION « ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP »

Monsieur le Maire : Délibération numéro 3. Je passe la main à Marjorie Lenoir.

Madame MOUTENET – LENOIR : Bonsoir à tous.

La CAF du Nord se propose de subventionner les collectivités qui mettent en place des actions en faveur des enfants porteurs de handicap au travers de la signature d'une convention. Les actions, mises en place au sein de la collectivité, répondant aux conditions définies par la CAF, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout avenant y attaché.

Avez-vous des remarques ?

Madame VAN DEN BROECKE : Monsieur le Maire délégué, mesdames et messieurs les élus, bonsoir. Déjà mes petites excuses pour mon léger retard.

L'obtention d'une aide financière à notre collectivité concernant les actions menées en faveur des enfants porteurs de handicap est une très bonne chose. Notre groupe est évidemment favorable à la mise en place de cette convention.

Nous avons échangé en commission et vous nous aviez informés qu'une animatrice dédiée avait été mise en place pour accompagner ces enfants. Je voulais simplement vous redemander si, dans cette convention, l'idée était que cette idée se développe. Est-ce que cette convention va être renouvelée afin qu'il y ait une mise à disposition de nouveaux agents pour permettre à plus d'enfants peut être plus tard d'en bénéficier. Nous attirons aussi un œil vigilant et demandons s'il est possible d'être vigilant sur le nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, qu'on appelle les AESH car malheureusement, il manque de personnel dans ce milieu. C'est une profession qui demande tout de même beaucoup de flexibilité et d'adaptation.

Donc les délibérations suivantes pourraient peut-être permettre la formation de ces personnes dans ce domaine. Nous profitons également de cette délibération pour attirer votre attention et vous demander d'être vigilant et exigeant auprès de la CAF notamment, en ce qui concerne le délai de traitement des demandes.

Plusieurs habitants nous avaient fait part de leurs difficultés financières dues au non-paiement des prestations. Donc simplement veiller à ce que les choses soient mises en place de manière rapide et efficace. Nous devons profiter de cette convention pour entretenir un dialogue permanent avec la CAF et permettre une résolution rapide de toutes les problématiques rencontrées. Je vous remercie pour votre attention et retour.

Madame MOUTENET – LENOIR : En effet, la convention va être reconduite. Je pense qu'il y a de plus en plus d'enfants porteurs de handicap, et que nous devons pouvoir tous les accueillir dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire : Juste un point de précision. Nous entretenons de très bonnes relations avec la CAF et tout se passe bien. Je vous rejoins mais c'est un domaine... et j'ai eu l'occasion d'assister à la journée des assistantes maternelles... le social en général, que ce soit l'accompagnement des enfants, des enfants placés ou des enfants en situation de handicap, qui manque cruellement de moyens. Je vous rejoins.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du mercredi 16 novembre 2022**

Délibération : N° 2022/33

Objet : AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CAF DANS LE CADRE DE L'ACTION "ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP"

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR

Vu le dispositif instauré par la CAF du Nord, intitulé « Public et territoire » permettant au collectivité d'obtenir une aide financière dans le cadre d'actions d'accompagnement des enfants en situation de handicap ;

Considérant que la commune de Saint-Pol-sur-Mer propose d'accueillir au sein de ses activités les publics porteurs de handicap ;

Considérant que la collectivité répond aux conditions d'octroi définies dans la convention proposée par la CAF du Nord ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention « Public et territoire » avec la CAF du Nord ainsi que tout avenant.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44309A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKÉ Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' APPROBATION DU BILAN FINAL D'ÉXÉCUTION DE L'ACTION ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU PLIE, ÉTABLI AU 31/12/2020

Monsieur le Maire : Délibération numéro 4.

Madame MOUTENET-LENOIR : Le bilan du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) a été déclaré conforme par les services d'instruction du FSE au 31 décembre 2022.

Ainsi, le plan de financement s'élève à 131 057,92€ avec la répartition suivante : 73 288,85€ du Fonds Social Européen (FSE), 38 887,64€ de financement PLIE et 18 881,43 € de financement communal. Il vous est donc demandé ici d'approuver ce bilan.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur BRICHE : Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous connaissez notre position sur le fonctionnement du P.L.I.E. Nous regrettons toujours, comme nous l'avons évoqué en commission, que les critères d'évaluation de ce dispositif soient, essentiellement, des critères quantitatifs. En effet, un nombre d'entretiens réalisés par conseiller déterminé et l'évaluation de ce dispositif se base sur la réalisation de ces entretiens. Cela nous donne à la fin des tableaux avec des pourcentages très élevés, par exemple, 175% de réalisation des objectifs mais qui, au final, ne représente pas le travail humain qu'il y a derrière.

Sans remettre en cause le travail des conseillères qui doivent faire avec les moyens mis à disposition, nous pensons que ce dispositif manque de pertinence et d'efficacité. Ce qui est important, c'est les retours positifs, les retours à un emploi durable. D'ailleurs, on ne connaît pas le nombre de créations d'entreprise. On constate également peu de sorties positives avec 30 CDI signés sur 506 personnes suivies en 2019.

Nous saluons la rigueur que vous avez mis en place concernant l'assiduité des personnes bénéficiant de ce dispositif. Attention, cependant, à ne pas mettre de côté certaines personnes qui seraient tentées de vivre seulement des aides sociales, sans chercher à se conformer, à se former ou trouver un emploi. Cependant, nous pensons que le P.L.I.E peut être, et doit être amélioré.

Nous le savons, nous sommes à la veille de grands changements en termes d'emploi sur le territoire dunkerquois et nous devons préparer les saint-polois volontaires pour qu'ils puissent intégrer ces nouvelles entreprises. Notre priorité doit être la solidarité saint-poloise dans le travail, afin que nos administrés puissent participer activement à ce nouvel élan du territoire et occuper, en priorité, les emplois qui seront créés. Chaque saint-polois doit pouvoir trouver sa place, en fonction de son niveau de qualification, et des formations que nous devons mettre en place. Donner du travail à des saint-polois, a déjà été un échec lors de l'implantation du terminal méthanier. Il ne faut pas reproduire les mêmes erreurs. A nous, politiques, d'être plus exigeants sur ces dispositifs du P.L.I.E pour qu'ils permettent à nos administrés d'être compétitifs et de retrouver un emploi, je pense que nous sommes tous d'accord sur ce dernier point. Merci.

Monsieur le Maire :

Qui est contre la délibération ?

Qui s'abstient ?

Délibération n° 6, René Meneeboo.

Madame MOUTENET-LENOIR : Non, c'est encore moi, j'en ai encore une... *(rires)*

Monsieur le Maire : Pardon, je vais trop vite. Délibération n° 5, Marjorie.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du mercredi 16 novembre 2022**

Délibération : N° 2022/34

Objet : APPROBATION DU BILAN FINAL D'EXÉCUTION DE L'ACTION ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU P.L.I.E ÉTABLI AU 31/12/2020

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération n°24/20 relative à l'appel à projet P.L.I.E 2020/2021 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que les services instructeurs du Fonds Social Européen (FSE) ont attesté de la conformité du bilan d'exécution établi au 31 décembre 2021 ;

Considérant que le plan de financement réalisé a été fixé à 131 057,92 €, montant total des dépenses retenues, avec la répartition financière suivante :

- 73 288,85 € du F.S.E ;
- 38 887,85 € de financement P.L.I.E ;
- 18 881,43 € de financement ville de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

- D'approuver la répartition financière du coût total de l'opération « Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » pour l'année 2021 qui s'élève à 131 057,92 € ;

DIT

- Que la recette sera encaissée sur le budget de la ville de Dunkerque.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44668A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKÉ Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' APPEL À PROJET 2022 A.DU.LYS. FLANDRES ET PLAN DE FINANCEMENT VILLE DE DUNKERQUE – COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER « ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU P.L.I.E RÉSIDANT SUR UN TERRITOIRE ADHÉRANT AU DISPOSITIF »

Mme MOUTENET-LENOIR : La commune de Saint-Pol-sur-Mer souhaite déposer une demande de subvention au titre du programme « emploi et inclusion » du F.S.E. pour l'année 2022.

L'action accompagnement de parcours des participants du P.L.I.E initialement menée dans le cadre de l'appel à projets 2021 A.DU.LYS a été reconduite. L'appel à projets n'ayant été ouvert qu'au mois de septembre 2022, la subvention interviendra en remboursement des sommes déjà versées par la ville en fonction de l'atteinte des objectifs.

La subvention sollicitée pour l'année 2022 est de 142 039,81€. Ce montant correspond au financement de 3 postes de conseillers pour un accompagnement en file active de 280 participants.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'approuver le dépôt du dossier de demande de subvention 2022 sur la base d'un coût total de 142 039,81€.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur le Maire : Oui, monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Merci. Donc, cette association a pour but de coordonner les P.L.I.E de Dunkerque et de Flandre lys pour négocier et gérer les fonds européens de leur territoire respectif. Elle permet de capter entre 1 et 1,5 million d'euros du F.S.E par an. La contribution annuelle des collectivités territoriales qui permet de collecter ces subventions européennes issues du porte-monnaie des français représente 1,6 million d'euros.

L'objectif technique est de récupérer des subventions pour financer une partie des trois postes de conseillers du P.L.I.E sur notre commune.

Nous comprenons cette démarche mais nous pensons qu'il serait préférable d'aller chercher des subventions pour payer des formations aux bénéficiaires du P.L.I.E. Avoir des conseillers emplois et insertions, c'est bien, permettre à ces conseillers de proposer des formations financées aux saint-polois, c'est mieux. Merci.

Monsieur le Maire : C'est ce qui est fait monsieur Briche. C'est déjà ce qui est fait, on propose des formations par le biais du P.L.I.E aux saint-polois. Je ne comprends pas l'intervention là !

Monsieur BRICHE : Si je peux me permettre de préciser mon propos.

Monsieur le Maire : Oui, allez-y.

Monsieur BRICHE : Disons que cette association entre le... des différents P.L.I.E a pour but d'aller chercher des subventions européennes. A la lecture de ce rapport, on comprend bien que ça va permettre principalement de financer les formations pour les personnes qui s'occuperont des bénéficiaires du P.L.I.E., les conseillers. Et donc, nous souhaitons que ces... d'aller chercher des subventions européennes pour justement accompagner les personnes bénéficiaires du PLIE pour financer de nouvelles formations.

Monsieur le Maire : Oui...bon...

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Madame LEGROS : J'explique la raison pour laquelle je m'abstiens. Je suis administrateur de l'association ADULYS.

Monsieur le Maire : Cette fois c'est la bonne. Délibération °6 , René Meeneboo

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du mercredi 16 novembre 2022**

Délibération : N° 2022/35

Objet : APPEL A PROJETS 2022 A.DU.LYS. FLANDRES ET PLAN DE FINANCEMENT VILLE DE DUNKERQUE - COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER ' ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU PLIE RÉSIDANT SUR UN TERRITOIRE ADHÉRANT AU DISPOSITIF '

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu l'appel à projets du Fonds Social Européen (FSE), au titre du programme « emploi et inclusion », permettant de financer des postes d'accompagnement des bénéficiaires du P.L.I.E ;

Considérant que les bénéficiaires du P.L.I.E ont bénéficié d'un accompagnement, par les services de la ville, en 2022 ;

Considérant que le coût supporté par la collectivité pour cette action s'élève à 142 039,81€ ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- Le dépôt du dossier de demande de subvention pour l'année 2022.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44664A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKÉ - DEFRANCE - BRICHE - LEGROS

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' APPROBATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION DES DROITS D'ENTRÉE AU CINÉMA POUR LES SENIORS

M. René MEENEBOO : Merci monsieur le Maire.

Alors moi, la mienne, elle est compliquée et je vais la lire complètement. Le groupe Ociné Dunkerque, partenaire de nos sorties cinéma pour les seniors, a augmenté ses tarifs d'entrée depuis le 1er septembre 2022, passant de 4,00€ à 5,00€. Aussi, il convient de procéder à une mise à jour de la tarification pratiquée en appliquant ce nouveau prix et de confirmer la tarification pratiquée par notre prestataire « Le Varlin », à savoir 3,80€.

Avez-vous des remarques ? Oui.

Monsieur le Maire : Oui madame Defrance.

Madame DEFRANCE : Monsieur le Maire Délégué, chers collègues.

Dans un contexte déjà difficile avec une augmentation du coût de la vie très importante, le groupe Ociné Dunkerque a décidé d'augmenter ses tarifs d'entrée. Ces augmentations doivent nous permettre de nous adapter.

Lors des élections municipales, nous avons proposé la création d'un pass senior pour permettre à nos retraités d'accéder plus facilement à la culture. Nous vous proposons donc d'ajouter dans cette délibération que la commune va créer un « pass senior » sur le même principe que les bons d'achat. Un pass d'une valeur de 30 euros. Merci.

Une manière de lutter contre l'augmentation des coûts de la vie et de permettre à nos seniors de continuer de bénéficier d'un accès à la culture.

Monsieur le Maire : D'accord madame Defrance. J'entends la proposition.

Qui est contre la délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Délibération n° 7, Valérie Dumarquez.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/36

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES DROITS D'ENTRÉE AU CINÉMA POUR LES SENIORS

Rapporteur : Monsieur René MEENEBOO

Vu la délibération n°53/2021 du 22 octobre 2021, relative à la transformation de la « régie de recettes pour les droits d'entrée au cinéma » en une « régie d'avances et de recettes » permettant l'encaissement des droits d'entrée des seniors au cinéma ;

Vu la délibération n°60/2014 du 7 novembre 2014, relative à la collaboration instaurée avec le groupe Ociné et le cinéma le Varlin fixant les tarifications des droits d'entrée respectivement à 4,00€ et 3,80€ ;

Considérant que la nouvelle tarification imposée par le groupe Ociné s'élève à 5,00€ depuis le 1^{er} septembre 2022 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur René MEENEBOO ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'appliquer la nouvelle tarification de 5,00€ pratiquée par le groupe Ociné ;
- De réapprouver la tarification de 3,80€ pratiquée par le groupe Le Varlin.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44472A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE- DEFRANCE - BRICHE

1 voix contre : VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKÉ Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame DUMARQUEZ : Au titre de l'occupation commerciale du domaine public, il convient de définir les tarifs qui seront appliqués, exception faite des droits de place perçus au titre du marché dominical de la commune, à compter du 1er janvier 2023. Aucune tarification n'avait été votée jusqu'alors. La loi imposant que toute occupation privative du domaine public soit assujettie au paiement d'une redevance, il apparaît nécessaire de répondre à cette obligation. Les tarifs seront les suivants : Droit journalier jusqu'à 15 jours de présence par mois : 30,00 euros par jour, droit journalier par journée supplémentaire au-delà des 15 jours de présence : 20,00 euros ; forfait annuel pour présence permanente sur le domaine public : 250,00 euros par mois.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur le Maire : Oui, monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire.

Et bien je dirai, on vient tout simplement faire payer l'occupation commerciale du domaine public qui était gratuite à Saint-Pol-sur-Mer... enfin !

Juste quelques questions. La date de mise en place, le prévisionnel, combien de commerces sont aujourd'hui concernés et qui sont les commerçants concernés à ce jour ?

Monsieur le Maire : Oui, pardon. Alors cinq commerces mis en place après le vote de la délibération évidemment et à partir du 1^{er} janvier exactement.

Monsieur Coeuignart ?

Monsieur COEUIGNART : Je n'ai pas l'habitude d'intervenir pour ça. *(rires)*

Petite question donc sur le tarif des droits de place sur le domaine public pour présence permanente sur le domaine public en forfait annuel. Vous marquez 250,00 euros par mois ? C'est par mois ?

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait.

Monsieur COEUIGNART : Et je continue... une autre petite question. Les passagers qui viennent au marché du dimanche hebdomadaire vont-ils devoir payer un droit de place et est-ce que le placier est habilité à récolter ces fonds par une régie ?

Monsieur le Maire : Alors, je réponds à la deuxième question et je laisserai Valérie répondre à la première.

Pour le marché, oui, il y a 30 centimes du mètre linéaire qui sont payés par l'intégralité des marchands et oui, nous avons un régisseur en la matière.

Monsieur COEUIGNART : D'accord.

Madame DUMARQUEZ : Moi je vais vous répondre au sujet des 250,00 euros par mois. On s'est un peu calqué sur toutes les autres communes, on a vérifié un peu les tarifs de partout et nous sommes quand même les moins chers. Donc 250,00 euros pour moi ça paraît vraiment minime.

Monsieur COEUIGNART : Mais ça va faire 3 000,00 euros par an pour une friterie qui...

Monsieur le Maire : C'est vrai monsieur Coeuignart. Maintenant on rétablit juste de l'équité entre celui qui va prendre un pas de porte, un local commercial, etc...On ne peut pas occuper le domaine public de manière gratuite, tout simplement.

Madame DUMARQUEZ : Tous les commerces ambulants ont été prévenus depuis mai de cette intention, donc ils sont tous d'accord.

Monsieur le Maire : On répond à une obligation légale en fait monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Oui, oui, non non mais je suis d'accord.

Monsieur le Maire :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Délibération n° 8.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/37

Objet : APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Madame Valérie DUMARQUEZ

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que « La redevance domaniale ou redevance du domaine public correspond à une demande, en contrepartie, de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement, à titre privatif, le domaine public de la collectivité » ;

Considérant qu'il convient de définir les tarifs qui seront appliqués, à compter du 1^{er} janvier 2023, au titre de l'occupation commerciale du domaine public (exception faite des droits de place perçus au titre du marché dominical de la commune) ;

Il est proposé à l'assemblée de définir les tarifs de la manière suivante :

COMMERCANTS AMBULANTS <i>Coût par emplacement</i>		
Temporaire	Droit journalier jusqu'à 15 jours de présence par mois	30€ / jour
Temporaire	Droit journalier par journée supplémentaire au-delà de 15 jours de présence	20€ / jour
Permanent	Forfait annuel pour présence permanente sur le domaine public	250€ / mois

BASE DE VIE DES FORAINS		
Temporaire	Forfait de 1 à 7 jours	100€/semaine
Temporaire	Jour supplémentaire à partir du 8ème jour	20€ / jour

CIRQUES		
Temporaire	1 à 7 jours	150€/semaine
Temporaire	8ème jours et plus	30€ / jour

Si le commerçant ambulant temporaire vient sur la commune à la demande expresse de cette dernière, l'occupation sera donnée à titre gracieux.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie DUMARQUEZ ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

Article 1 : De fixer la tarification d'occupation commerciale du domaine public de la manière suivante :

COMMERCANTS AMBULANTS <i>Coût par emplacement</i>		
Temporaire	Droit journalier jusqu'à 15 jours de présence par mois	30€ / jour
Temporaire	Droit journalier par journée supplémentaire au-delà de 15 jours de présence	20€/ jour
Permanent	Forfait annuel pour présence permanente sur le domaine public	250€ / mois

BASE DE VIE DES FORAINS		
Temporaire	Forfait de 1 à 7 jours	100€/semaine
Temporaire	Jour supplémentaire à partir du 8ème jour	20€/ jour

CIRQUES		
Temporaire	1 à 7 jours	150€/semaine
Temporaire	8ème jours et plus	30€/ jour

Article 2 : La mise en application de cette tarification sera effective à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Le maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/12/2022
Identifiant téléransmission : 059-200027159-20221116-44300A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKESabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU COMPTE-RENDU DES CONTRATS ET DÉCISIONS
PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22**

Je vous invite à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire, établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, depuis la dernière réunion du Conseil consultatif.

Avez-vous des remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/38

Objet : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET CONTRATS PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil consultatif.

Il s'agit :

1. De la signature de la convention de partenariat avec « Le Château Coquelle » pour l'organisation d'une animation, organisée par la médiathèque, intitulée « Récits sans frontières » au sein du Parc Prigent, le 7 juillet dernier, pour un montant de 200,00€ TTC ;
2. De la signature d'un contrat avec la société « La maison du petit pilou : petit pilou signe » pour l'organisation d'une animation sur le langage des signes au sein de la médiathèque, le 10 septembre dernier, pour un montant de 194,00€ TTC ;
3. De la signature d'un contrat avec l'association « Dynamo » dans le cadre des animations « Live entre les livres 2022 » organisées par la médiathèque, le 21 octobre 2022 à 9h00 et 10h15, pour un montant total de 300,00€ TTC ;
4. De la signature d'un contrat de service avec la société Arpège dans le cadre de la mise en place d'un contrat pour les logiciels Maestro opus (recensement militaire), Concerto Mobilité (pole famille) et Mélodie Opus (Actes d'Etat-civil) pour un montant total de 14 358.49€ TTC ;
5. De la signature d'une convention annuelle entre la halte-garderie Marcel Broutin et le département du Nord pour la réalisation d'un projet conjoint d'accueil et d'éveil ;
6. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF, relatif au bonus « territoire ctg », en remplacement des anciens contrats enfance et jeunesse. Il instaure une modification du montant forfaitaire, et intègre de nouveaux objectifs pour la halte-garderie Copernic ;
7. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF, relatif au bonus « territoire ctg », en remplacement des anciens contrats enfance et jeunesse. Il instaure une modification du montant forfaitaire, et intègre de nouveaux objectifs pour la halte-garderie Marcel Broutin ;
8. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Relais petite enfance » et le renforcement de ces missions ;
9. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Relais petite enfance Bonus « territoire ctg » » qui instaure une modification du montant forfaitaire, et prévoit de nouveaux objectifs ;
10. De la signature de l'avenant au contrat « Bonus ville » 2022 pour un montant supplémentaire de 20 000€ TTC suite aux augmentations successives du montant du SMIC ;
11. De la signature de la convention de partenariat avec l'association « Bay Car Blues Festival » pour l'organisation d'un concert, le 29 octobre 2022, d'un montant de 2 500,00€ TTC.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

ACTE :

- De l'usage fait de la délégation de pouvoir et de signature faite au Maire.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant téléransmission : 059-200027159-20221116-44458A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Passons désormais aux questions orales... Ne me dites pas qu'il n'y a pas de questions orales ?

C'est une question qu'on pose à l'orale. Allez-y monsieur Coeuignart (*rires*).

Monsieur COEUIGNART : Alors, une question écrite de notre groupe « Vivre notre ville » et son objet c'est la situation des personnels communaux.

Depuis un certain temps nous sommes interpellés dans la rue, les commerces et parfois même par les commerçants sur l'emploi de notre personnel communal.

Ces personnes nous confient être au courant du mal être de nos personnels. Quels que soient les services et ce, depuis un certain temps et notamment depuis une mission confiée par Monsieur Clicq Maire-Délégué de l'époque par une lettre de mission en date du 13 juillet 2021 à la Société Gaba Conseil ayant pour objectif la réorganisation des services.

Le personnel audité par « le Colonel » qui sans empathie ni humanité, s'il a été bon lors de son passage dans la « Grande Murette » a depuis fait beaucoup parler de lui après son passage lors de ses visites désastreuses dans les services. Ainsi, le personnel est complètement bouleversé, atterré au point que nombre d'entre eux ont posé arrêt maladie parfois de longue durée sans reprise de travail à ce jour, demandé transfert dans d'autres services de la ville voire mutation dans d'autres administrations ou service public, voir démissionné de la fonction publique territoriale. Un service complet démantelé comme celui des carrières par exemple.

La question, à la lecture des documents fournis pour la commission n° 1 du 14 novembre 2022 et suite aux chiffres donnés en page 8 du rapport d'orientations budgétaires 2023, quelle est la situation du personnel depuis le début de votre mandat ? Combien d'arrêts maladie longue durée pour chaque catégorie A, B, C et autres ? Combien de départs volontaire pour chaque catégorie A, B, C et autres ? Combien de mutations intra ou extra pour chaque catégorie A, B, C et autres ? Et que sont les contractuels sur emplois permanents, qui sont-ils ? Quelle réponse apportez-vous au malaise de notre police municipale ?

Nous aimerions avoir votre sentiment et réponse à l'ensemble de notre questionnaire et obtenir un organigramme actualisé de notre personnel. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Alors, plusieurs questions auxquelles j'apporterai plusieurs réponses, évidemment. Alors, concernant le focus qui est fait sur le service carrière, ce n'est pas tout à fait juste mais je me tiens à votre disposition pour en échanger. Je vais répondre de manière très précise à votre question, notamment sur le découpage, j'ai envie de dire, depuis mon arrivée. Donc, il y a eu, 4 arrêts longue maladie - catégorie C, 2 départs volontaires - catégorie C et 10 mutations intra ou extra : 9 catégories C - 1 B.

Je tiens juste à rappeler quand même que les mutations intra, ça veut dire que ce sont juste des agents qui changent de service. Voilà. Ça leur est permis aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui, on a mis en place, ce qu'on appelle des BIE, des bourses internes à l'emploi. C'est-à-dire que lorsqu'un poste est vacant dans un service, n'importe qui au sein de la collectivité peut postuler. Ça veut dire concrètement que, quelqu'un qui pense avoir fait le tour de son métier, a peut-être envie d'aller voir ailleurs mais il reste au sein de notre commune.

Lorsqu'on fait des ratios, ça fait 16 mouvements en comptant les mutations internes, en comptant l'intra sur 355 agents, ce qui constitue 3,76%. J'entends l'argument du malaise, mais les chiffres ne plaident pas en cette faveur. Je ne dis pas que cet audit, qui a pu avoir lieu, n'a pas laissé de traces, ce n'est pas ce que je dis. Par contre, moi ce que je souhaite vous répondre, c'est que le bien-être des agents, évidemment, c'est une de mes priorités et une des priorités du DGS.

J'en veux pour preuve, c'est qu'à l'arrivée de Luc Cirot, DGS, il y a un travail qui a été fait, notamment pour donner du sens au travail des agents. C'est ainsi qu'a été rédigé un projet d'administration qui a été distribué, qui a été diffusé, février 2021, ce dont je vous parle.

Et justement, c'était une réponse au fait que nous étions conscients de ce mal-être qui a été grandissant suite à cet audit.

Suite à cette réorganisation, suite à ce projet d'administration qui a été mis en place, il y avait plusieurs objectifs qui avaient été répertoriés : Réaffirmer et rassembler autour des valeurs de l'administration. Redonner du sens aux actions et enfin, favoriser l'efficacité et le bien-être au travail. A découlé de ce projet d'administration notamment une charte du management. Charte du management qui a été rédigée, qui a été validée par l'intégralité des directeurs et qui, lors des prochains entretiens annuels, sera distribuée à l'intégralité du personnel.

Donc, un engagement moral avec évidemment la volonté d'être davantage dans un management horizontal que dans un management pyramidal. Pour preuve, l'intégralité des directeurs qui sont derrière moi ont eu des formations en ce sens.

Voilà pour l'intégralité de mes réponses monsieur Coeignart.

D'autres questions ?

Madame Defrance, je vous écoute.

Madame DEFRANCE : Monsieur le Maire-Délégué.

Les écoles Denis Papin et Copernic vont être démolies en 2023. Les enfants de ces écoles vont être dispatchés dans d'autres écoles de la commune. Cela ne produira-t-il pas des classes surchargées et des problèmes aux parents pour conduire leurs enfants à l'école. Quel est le projet prévu pour la construction du nouveau groupe scolaire Copernic dans le cadre du projet NPNRU ?

Les enfants actuellement scolarisés dans les écoles Copernic et Denis Papin devront être scolarisés dans une nouvelle structure le temps des travaux. Quelles structures sont en capacité de les accueillir pour ne pas surcharger les classes Merci.

Monsieur le Maire : Merci madame Defrance.

Le phasage du projet pour la construction du pôle éducatif qui verra le jour dans le cadre du NPNRU va être le suivant :

En janvier 2023, les cinq classes des écoles maternelles Copernic et Denis Papin seront accueillies à l'école Vancauwenberghe. Sachez qu'à l'école Vancauwenberghe, nous avons cinq classes qui étaient au premier étage et qui n'étaient pas utilisées. L'intégralité des travaux ont été réalisés et nous sommes prêts à accueillir les enfants. Cette décision intervient après réflexion, ça n'a pas été une décision unilatérale, nous en avons parlé avec les professeurs, avec les parents, avec l'Inspecteur de l'éducation nationale.

La démolition de l'école maternelle Copernic aura lieu ensuite et ça va libérer une partie du foncier et en lieu et place de ce foncier sera construit la partie éducative du futur pôle structurant.

Voilà madame Defrance.

Vas-y, si tu veux compléter, Domi, je t'en prie.

Monsieur DEGUINES : Alors, je n'en ai pas pour très longtemps. Nous avons reçu ici les familles de Copernic et Denis Papin et franchement il n'y a pas eu de colère ni de réclamation, ça s'est super bien passé.

J'ai une famille, une maman avec deux enfants pour qui il y avait le problème de déposer un gamin ici à Copernic et l'autre à Vaucou. Et donc on a vu avec l'éducation nationale, on essaie de faire reculer un petit peu l'heure d'ouverture de Vaucou mais ça c'est l'éducation nationale donc ce n'est pas gagné. D'autre part, ce déménagement va se faire dans les meubles, c'est-à-dire qu'ils ont exactement le même mobilier que l'on enlèvera de leurs écoles pour les installer dans leur nouvelle classe, afin qu'ils ne soient pas perturbés. Ils ne vont pas trouver de changement en fait, ce sera exactement les mêmes salles de classe, les meubles et tout le reste, la déco et tout ça... ça sera suivi.

Ça a été franchement, ça a été bien managé, bien étudié, bien mené en sachant que nous, ça nous est tombé sur le coin du pif quand même un petit peu. Un petit peu, on avance par rapport aux prévisions, voilà, et sachez que je n'ai pas eu de mécontentement.

Monsieur le Maire : Merci Domi, question suivante. Madame Legros et ensuite madame Van den Broecke.

Madame LEGROS : Merci, question concernant la santé des saint-polois. Nous connaissons tous dans notre entourage, en fait, les difficultés qui sont les nôtres, à pouvoir trouver un médecin traitant ou un spécialiste pour se faire soigner sans y parvenir forcément.

Juste, la Communauté Urbaine s'est saisie de cette problématique dernièrement et organise les « Tables rondes de la Santé » dont un des sujets traite, bien évidemment, de la pénurie constatée de médecins traitants. Nous souhaitons savoir, en ce qui concerne notre commune, bien entendu : Est-ce qu'il y a eu un état des lieux qui a été fait ? un état de la physionomie aussi de la population afin de comprendre les besoins dont elle peut avoir besoin aujourd'hui et demain ?

La commune de Saint-Pol-sur-Mer participe-t-elle à ces tables rondes organisées par la CUD ? Et de quels leviers nous disposons et quelles actions pourront être mises en place ? Voilà pour la question concernant la santé des saint-polois.

Monsieur le Maire : Merci. Alors oui, évidemment, nous participons à ces tables rondes. J'ai été à la première et après l'agenda ne le permet pas donc, c'est Luc Bourey, adjoint à la santé et au handicap qui se rend à ces tables rondes. Ça c'est le premier point.

Concernant notre action, vous savez que dans le cadre notamment du plan NPNRU il y a un médicentre qui va voir le jour...

Madame LEGROS : Oui !

Monsieur le Maire : ...qui conforte et ça aussi c'est important, qui conforte le fait que S.O.S Médecins reste sur notre territoire.

L'état des lieux, nous avons aujourd'hui 16 médecins généralistes sur Saint-Pol-sur-Mer et la problématique c'est de savoir quand exactement ils vont partir en retraite parce que ce sont des métiers passion, mais on peut estimer que d'ici 5 à 10 ans, il en restera 12. Voilà.

Madame LEGROS : 12 pour 20 000 habitants... voilà.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la panacée mais nous ne sommes pas les plus à plaindre. Je pense à mon collègue de Cappelle qui doit aujourd'hui faire face à ... plus rien. Voilà.

La difficulté, la véritable difficulté va se trouver notamment sur les spécialistes, les dentistes, les gynécos, les dermatos et là évidemment on travaille de pair et d'arrache-pied avec la CUD pour réattirer et attirer surtout le personnel soignant.

Autre question ? Il y avait Madame Van den Broecke, pardon.

Madame VAN DEN BROECKE : Merci.

Un certain nombre de saint-polois, qu'ils soient chez différents opérateurs, que ce soit SFR, Free, Orange, Bouygues, Canal+ ou même K-net qui est le fournisseur local, se sont plaints des coupures de télévision et de téléphone et d'internet qui ont eu lieu pour diverses et plusieurs raisons. Apparemment, cela concernerait le tableau des répartiteurs qui se trouve rue Victor Hugo à côté du service emploi insertion de la commune.

Donc, il s'avère que, si un nouveau client doit être branché au réseau, l'opérateur qui intervient débranche et prend un autre client déjà connecté pour prendre sa place. Donc, ce dernier doit faire appel à son opérateur pour reconnecter une nouvelle fois son boîtier. Connexion qui prend des fois plusieurs jours. Et ainsi de suite, on en voit comme ça dans un cercle vicieux. Ensuite, tous ces opérateurs précités se sont raccordés dans les habitations sur le réseau SIVU et, dès qu'il y a une panne, les habitants n'ont plus aucun moyen du coup de récupérer la télévision provenant de ce boîtier donc panne totale. Quelles solutions la commune compte-t-elle mettre en place pour prévenir ces pannes ? De plus, certains opérateurs ne referment pas à clef l'armoire et parfois, plusieurs individus malveillants vont, de temps en temps, couper des fils sur ce tableau. Information qui nous a été relatée par un technicien. Est-il possible peut-être de voir à sécuriser ce tableau des répartiteurs internet, téléphone et TV situé rue Victor Hugo qui est régulièrement, de ce fait, dégradé ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Van den Broecke, je saisisrai le SIVU qui est propriétaire des lieux. J'ai déjà eu l'occasion d'en échanger, c'est la jungle, clairement. En fait, c'est de la sous-traitance de sous-traitance de sous-traitance et comme ils n'ont pas les clefs, ils forcent pour venir forcer la porte qui est déjà sécurisée à sept points. Ils forcent la porte et puis ils viennent se brancher, etc...

Nous, commune, notre champ d'action est quand même extrêmement limité sur le sujet par contre je saisirai le SIVU pour qu'il fasse le nécessaire.

Madame VAN DEN BROECKE : Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Autre question, madame Vandorme.

Madame VANDORME : Merci Monsieur le Maire. La question est en rapport avec l'égalité.

La loi n°2014-873 du 4 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit en son article 61 qui est retranscrit à l'article L.2311-1-2 du CGCT, la présentation par le Maire chaque année au conseil municipal et à l'occasion du débat sur le projet de budget, d'un « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

La question est la suivante, pouvez-vous nous informer Monsieur le Maire ou Madame la Conseillère Déléguée à la prévention et la lutte contre les discriminations sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre commune ?

Cela concerne aussi bien le volet relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais aussi sur le volet territorial relatif aux politiques publiques menées de nature à favoriser l'égalité sur notre territoire.

Peut-on nous remettre un rapport quantitatif ? Quelles sont les actions menées et les ressources mobilisées par la collectivité ? Peut-on connaître les orientations de celles-ci à moyen terme ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci madame Vandorme.

Le rapport est prêt, il vous sera très prochainement envoyé. Et nous en parlerons lors du prochain conseil. Juste un point pour rebondir par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, quand même, je tiens juste à ré-indiquer et je me répète, la manière dont ça été menée n'a pas été bonne par contre suite à l'audit que vous évoquiez tout à l'heure, pour la première fois de l'histoire de Saint-Pol, nous avons eu des directrices qui ont été nommées et que des directrices. Voilà. (*rires*).

Madame LEGROS : Il faut que ça continue !

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vous qui bossez avec tous les jours (*rires*).

Question suivante. Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Oui, merci, une question concernant le NPNRU.

Donc, lors du dernier conseil du 09 septembre 2022, vous nous avez indiqué que la communication était au rendez-vous dans le cadre du NPNRU. Je me suis rendu à une réunion NPNRU le 08 novembre dernier concernant le quartier liberté. Avant cette réunion, une consultation aurait été faite en porte en porte dans la rue des Pensées. Surprises des habitants, visiblement pas au courant, qui ont découvert qu'un nouvel axe reliant le parking de la friterie et l'avenue des œillets apparaissait sur le plan, sans que ce projet ne leur ait été proposé.

Cette axe passerait juste devant les premières maisons de la rue des Œillets sans que ceux-ci n'aient été consulté. De plus, les habitants ont été consulté sur la création d'un terreplein entre la rue des Pensées et la rue Raymond, mais ils n'avaient, semble-t-il, pas validé cette proposition qui priverait les quatre dernières maisons d'un parking devant chez elles.

Des problèmes de communication ont déjà eu lieu, je pense à la rue des Roses et aux murs des jardins détruits du jour au lendemain, sans que les habitants aient été informé. Donc ça, on était déjà intervenu.

Pouvez-vous organiser des consultations régulières pour informer la population des avancées du NPNRU ? Pouvez-vous vous assurer que la démocratie participative soit bien respectée et que les remarques des habitants soient bien prises en compte dans la réalisation des projets NPNRU ? Merci.

Monsieur le Maire : Bien sûr, je voudrais juste... un point de détail qui est quand même extrêmement important, c'est qu'en fait, on a deux temps :

On a le temps technique et on a le temps des habitants et si on communique trop vite sur le temps technique, les habitants vont s'attendre à ce que ça se passe le lendemain.

Donc, la maîtrise du temps de communication est extrêmement importante dans le cadre du NPNRU. Vous parliez de concertation et, vous avez participé à la réunion, et j'ai même appris qu'en fait, l'une de vos idées a été reprise. Donc oui évidemment, la concertation, elle est présente et puis elle est écoutée, elle est entendue, elle est appliquée. Question suivante. Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci monsieur le Maire.

Le cahier des charges de la concession de service public de la restauration municipale dans ses articles permet de régler un certain nombre de problèmes, est mis en place pour permettre le bon fonctionnement de la restauration municipale.

On a reçu 80 pages justement sur cette concession de service public qui reprend très précisément un certain nombre de points. Or, vous le savez, nous avons au Défi Saint-polois l'habitude de parler avec des preuves, avec des éléments concrets qui nous permettent de renforcer nos dires et un certain nombre de problèmes persistent aujourd'hui au sein du fonctionnement de la restauration municipale. Lumière du restaurant qui reste allumée nuit et jour, ce qui est un peu problématique en ces temps d'économies énergétiques. Contrats du personnel...

Madame LEGROS : Faut aller l'éteindre !

Monsieur NAVE : ... peut-être madame Legros allez-vous forcer la porte ? moi je ne suis pas comme ça. Contrat du personnel qui doit normalement être repris aux mêmes conditions que la Sogerès, est-ce vraiment le cas ? Diminution du personnel alors que la fréquentation du restaurant a augmenté, on peut effectivement s'en réjouir. Délai de réservation et d'annulation qui met en difficulté des parents et vous le savez, nous sommes déjà intervenus sur ce sujet. Gaspillage alimentaire dû au délai. On est rentré dans un système de ventes forcées entraînant le gaspillage.

Quand je parle de gaspillage, je vous montre monsieur le Maire... des photos. Ça c'est les photos que j'ai reçues et qui m'ont également surpris parce que, quand vous nous avez dit : « Bien écoutez, on met ce délai de huit jours en place parce qu'il y a du gaspillage » ...Waouh... c'est raté, enfin pour moi en tout cas, pour l'instant, c'est raté. Peut-être que ça s'améliorera dans l'avenir mais pour l'instant c'est raté, et ce délai de 8 jours a un effet pervers, c'est-à-dire que les gens, les parents inscrivent leurs enfants parce qu'ils ne connaissent pas leur agenda et que finalement, quand ils peuvent les garder, ils ne mettent pas l'enfant à la cantine avec les sanctions, la perte de jokers que cela va entraîner mais surtout avec le gaspillage et là on a une soixantaine de saucisses qui partent à la poubelle. Je dirais la lutte contre le gaspillage du coup est raté et rentre dans un effet pervers.

Alors, le délai de 8 jours n'est pas l'alpha et l'oméga de cette problématique, j'entends bien mais, en tout cas, elle contribue à ce problème. Une période d'essai est-elle prévue pour juger de l'efficacité du nouveau délégataire ? Comptez-vous appliquer les pénalités prévues en cas de défaillance de ce délégataire.

Enfin, concernant la Sogères, vous le savez un certain nombre de parents avaient des comptes positifs au sein de la Sogerès pour permettre à leurs enfants de continuer à manger à la cantine. Or, il s'avère que ces familles n'ont toujours pas reçu leurs remboursements de ces comptes, de ces soldes positifs. Est-ce qu'il est prévu qu'elles soient remboursées très prochainement et si vous pouvez nous communiquer un délai, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Alors, je vais répondre aux différentes questions.

Relativement aux lumières. Sachez monsieur Nave, qu'actuellement il y a des travaux au restaurant scolaire et que, pour éviter de les faire durant la présence des enfants, et bien en fait, ils sont faits en horaires décalés. C'est la raison pour laquelle parfois, effectivement, les lumières sont ouvertes en soirée voire très tôt le matin parce qu'il y a des travaux et c'est pour éviter... c'est pour conforter plutôt le bon fonctionnement de la cantine le reste du temps. Ça c'est le premier point.

Vous me parlez ensuite des contrats des personnels. Ce sont des contrats de droit privé qui régissent ces contrats et qui ont lieu donc entre Elios et les salariés, je n'ai pas de vision là-dessus, évidemment.

Ensuite, sachez qu'il y a une étude hebdomadaire voire quotidienne qui est faite par la collectivité relatif au concessionnaire Elios et puis évidemment s'il manquait au respect du contrat, il serait sanctionné en application du contrat qui nous lie.

Le dernier point, enfin l'avant dernier point, on a eu la réponse cet après-midi de la part de la trésorerie qui nous donne le feu vert pour les remboursements.

Donc, une délibération sera prise au prochain conseil qui nous permettra de rembourser les parents ayant encore un compte positif dès 3 euros.

Enfin, le dernier point et ça c'est un point où sincèrement je ne peux pas dire que je suis en colère, parce que ça va, maintenant ça me glisse un peu dessus. Vous me montrez des photos monsieur Nave. Alors j'avais anticipé un p'tit peu ça. Donc j'ai demandé les chiffres, je voudrais juste revenir sur le gaspillage alimentaire. Alors, mardi 8 novembre, 7 repas ont été jetés à la poubelle, le 7 novembre, nous avons eu 8 repas jetés à la poubelle, je vous rappelle que l'on était à 85.

Aujourd'hui vous me montrez des photos de soi-disant 60 saucisses, et alors vous voyez, je n'ai pas une vue extraordinaire mais ce sont des chipolatas, je le sais, sauf qu'il n'y a eu jamais de chipolatas depuis qu'Elios est là... Jamais... Jamais.

Donc, manipuler une information et manipuler des images dans le but de faire naître des rumeurs, faire le buzz c'est franchement pas très responsable politiquement. Je vous invite à regarder l'intégralité des menus depuis que nous avons mis Elios à la tête du restaurant scolaire, vous verrez qu'il n'y a jamais eu les saucisses dont vous parlez.

Question suivante. Oui, monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Une question concernant les seniors.

Des seniors nous ont indiqués qu'ils doivent faire la queue deux fois pour obtenir les bons seniors ; une première fois pour s'inscrire et une seconde pour le retrait.

La question, ne pouvons-nous pas réfléchir à un autre système qui les épargneraient de se déplacer deux fois ? Pouvons-nous également avoir les chiffres des rendez-vous festifs de fin d'année pour nos seniors ? Le nombre d'inscriptions aux banquets ? Le nombre de colis ? Et le nombre de bons. Je vous remercie.

Monsieur MEENEBOO : Oui, monsieur Coeuignart, monsieur Albert.

Je peux dire que j'ai eu une réunion dernièrement on a parlé de la même chose que vous. C'est-à-dire, d'essayer d'améliorer cette situation d'attente et de devoir venir deux fois, et ceci et cela. Alors, on va essayer de s'améliorer, ça va être fait pour l'année prochaine en 2023 et croyez-moi, vous allez pouvoir me dire si vous êtes satisfait ou pas.

Monsieur COEUIGNART : Je ne manquerai pas de vous le dire monsieur René Meeneboo.

Monsieur MEENEBOO : Merci monsieur Albert Coeuignart.

Monsieur le Maire : *(rires)* Je complète les propos de René donc, vous l'avez vu lors des inscriptions, il y a une enquête de satisfaction qui a été demandée. On s'aperçoit que nos seniors, à hauteur de 40%, ne seraient pas contre la dématérialisation. Bien sûr, on n'oublie pas les 60% qui restent. L'année prochaine, on fera sûrement un double système d'inscription, de réservation. Pour les chiffres, nous sommes à 884 repas pour le banquet, 1 195 colis et 1 290 bons d'achat.

Monsieur COEUIGNART : 1000, combien ?

Monsieur le Maire : 1 290 bons d'achat, 1 195 colis et 884 repas.

Monsieur COEUIGNART : Merci.

Monsieur le Maire : Question suivante... Plus d'autres questions ? Allez-y monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire.

Alors, nous avons quelques questions sur le NPNRU mais, nos collègues qui se trouvent derrière les ont posées donc, je ne vais pas les aborder mais j'avais juste un petit point concernant le NPNRU. L'année dernière, à cette même période, Monsieur Coeuignart au nom de notre groupe vous avait demandé s'il était possible de faire une réunion d'information, afin que l'on puisse expliquer aux élus ce projet qui va transformer notre commune en profondeur. Une réunion d'information a bien eu lieu mais, seul les élus de la majorité ont été conviés, ce qui est regrettable. Vous nous aviez cependant répondu l'année dernière : « Oui, avec plaisir ». La question c'est, à quand une réunion d'information pour l'ensemble des élus ?

Monsieur le Maire : Alors, je vous réitère le « Oui » avec plaisir monsieur Bayraktar.

La réunion qui a eu lieu avec les élus de la majorité n'était autre que la réunion publique qui a été refaite et, comme je le disais tout à l'heure, l'essentiel c'est de rester maître du temps parce que, si les annonces vont trop vite, derrière, l'aspect technique ne pourra pas suivre. Donc, on continuera à informer le public. Vous êtes invités à participer aux réunions publiques et oui, on peut refaire les mêmes réunions à destination des élus. Mais, il n'y aura pas d'informations croustillantes supplémentaires, c'est ça que je veux dire. Voilà.

Monsieur BAYRAKTAR : Je vais continuer si vous me le permettez, à moins que...

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur BAYRAKTAR : Donc là, c'est sur l'expression démocratique.

Au mois de juin dernier, vous avez lancé une association que vous dites, sans étiquette politique, mais qui serait juste un rassemblement de bonnes volontés, un mouvement avec lequel vous voulez faire avancer Saint-Pol-sur-Mer.

Si cette association n'a pas d'étiquette politique, on est en droit de se demander la raison pour laquelle, elle fait l'objet d'une présentation dans la tribune laissée à l'expression des groupes politiques dans le magazine municipal. Cette association qui, ne serait pas un mouvement politique, toujours selon vous, mais pas selon certains de ses administrateurs, a déjà pu se réunir une première fois en juin au centre Cocteau. Une seconde rencontre a eu lieu cette semaine, toujours au centre Cocteau. On peut donc considérer que cette association bénéficie des moyens municipaux, notamment pour se réunir.

Une autre association qui œuvre sur le dunkerquois, qui, elle aussi, est un rassemblement de bonnes volontés, un mouvement qui a l'habitude de faire tous les ans son événement de rentrée à Saint-Pol-sur-Mer et qui loue cette même salle, s'est vu refuser la location. Pas pour indisponibilité ou toutes autres raisons valables, mais uniquement parce que vous avez décidé qu'elle n'était pas la bienvenue à Saint-Pol-sur-Mer. Une association dont trois des administrateurs sont saint-polois et deux sont également conseiller municipal dans notre commune.

Notre question, pourquoi existe-t-il deux poids, deux mesures dans la gestion des demandes de salle au sein de notre commune ? Merci.

Monsieur le Maire : Alors, je vais vous faire une réponse, cette liste « Restons saint-polois » fait de la politique en étant apolitique. Voilà, très clairement. L'association veut le même dessin. Pour preuve madame Van den Broecke était présente hier à la réunion et elle n'a pas été mise dehors. Elle a été accueillie comme il se doit. Pardon mais, l'intégralité des bonnes volontés est la bienvenue au sein de cette association.

Alors, vous me faites le procès d'en avoir parlé finalement dans le pole position. Je n'en ai pas parlé dans l'édito en tant que Maire, c'est le groupe « Restons saint-polois » qui en a parlé en tant qu'association. Si je l'avais mis dans l'édito, je prendrais évidemment l'argument de plein fouet et je vous dirais : « oui, vous avez raison », là non, c'est le groupe « Restons saint-polois » qui en a parlé.

Concernant la deuxième association, une petite inexactitude encore une fois puisqu'elle est venue cette association à deux reprises et j'ai eu l'occasion de m'en expliquer et après-demain, s'ils doivent louer une salle et qu'elle est disponible, évidemment ils auront la salle. Question suivante.

Monsieur COEUGNART : Allez-y. Je voulais simplement faire remarquer sur l'intervention de monsieur Bayraktar que, nous avons demandé en tant qu'élus de pouvoir comprendre le système de la NPNRU sur Saint-Pol-sur-Mer. Ce n'est pas une question de donner des renseignements croustillants à l'un ou à l'autre, c'est que, quand nous, nous sommes interrogés sur le projet, on n'a pas de vue. Donc, c'est l'histoire d'avoir une vue globale sur le projet dans les 10 ans à venir mais pas forcément... Voilà.

Monsieur BAYRAKTAR : Je voudrais faire juste une petite déclaration si vous me le permettez qui n'était pas dans les questions écrites. Ça prendra deux petites minutes.

Juste vous dire que vous m'avez rappelé à multiples reprises, que vous ne souhaitiez pas que l'association d'union commerciale devienne un instrument politique. Je vous ai, à chaque occasion, répondu que nous étions entièrement d'accord à ce sujet. Je ne rentrerai ni dans les détails, ni ne ferai un historique des deux dernières années, ça n'est ni le lieu, ni le moment.

Le 07 novembre dernier, nous avons eu une rencontre, ici, en mairie protocolaire, à propos de cette union. J'y étais en tant que président d'association, je ne voulais pas politiser la réunion et je ne l'ai pas fait. Vous avez été clair ce jour, vous voulez un interlocuteur sans étiquette politique à la tête de cette association et je vous cite, ma personne d'élue vous pose problème. Je suis commerçant depuis plus de vingt ans dans cette ville et je pense avoir toute ma légitimité dans ce combat. Cependant, je ne souhaite pas que l'on puisse penser ou croire un seul instant que je prends en otage les commerçants. Je désire la réussite du développement commercial de notre commune plus que quiconque. En tant que commerçant je suis tout de même le principal concerné.

C'est pourquoi, je tiens à informer les personnes ici présentes, que je démissionnerai de la présidence de cette association et vous laisserai, monsieur le Maire, le champ libre pour désigner le président de votre choix. Ainsi, je terminerai en vous demandant d'aller au bout de votre honorable démarche, celle de ne point politiser nos associations et d'exiger, de l'ensemble des élus ici présents, de quitter le bureau des associations dans lesquelles ils sont engagés et nous savons qu'il y en a un certain nombre dans votre majorité. Merci.

Monsieur le Maire : Je referai le tour de la majorité mais j'ai un gros doute par rapport à votre affirmation. Si c'était le cas, ça ne l'est plus en tout cas. Je prends note. D'autres questions ?

Et bien écoutez, il me reste à lever la séance et à vous souhaiter une bonne soirée.